



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 46/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Contrat de cession tripartite avec Grenoble Alpes Métropole et la Compagnie du dernier étage**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** un contrat de cession tripartite avec Grenoble Alpes Métropole et la Compagnie du dernier étage pour une lecture théâtrale dans le cadre de la sixième édition des 10 Jours de la Culture et du dispositif « Petites formes artistiques ». La prestation se déroulera le mercredi 10 avril 2024 de 10h30 à 11h30 à la médiathèque Champollion-Figeac pour un montant TTC de 240 euros (deux cent quarante euros) à la charge de la commune, soit 30 % du coût de la prestation.

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 25.03.24  
Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire

Guy GENET

